

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2024
Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n°5

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le président certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.



En exercice : 17
membres

Présent(s) : 12

Pouvoir(s) : 1

Absent(s) : 5

Délibération
comportant
1 page(s),
1 annexe(s)

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, 19h00, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET.

Présents :

René PONTET, Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Roger GOUTAILLER, Charles MAGDINIER, Jeanne PETIT, Christiane MONTIBERT, Marie-Jeanne DUBOIS.

Pouvoirs :

Simone GUEYDON pouvoir à Henri BURNICHON

Excusés :

Simone GUEYDON, Daniel DUMONTET, Christine LABROSSE-AUROUX, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, José MARTINEZ

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations Pour copie conforme.

Amplepuis, le 19 mars 2024

La secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Président
René PONTET

